

Three horizontal blue bars of varying lengths are positioned above the title. The top bar is the shortest, the middle bar is the longest, and the bottom bar is the same length as the top bar.

RAPPORT ANNUEL
2023

A single horizontal blue bar is positioned at the bottom right of the page.

Éditorial

Mesdames et Messieurs,
Chers membres,

Pour l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), 2023 aura été une année de transition. Le Parlement a tout d'abord adopté, après une lutte acharnée, la réforme de la LPP. Toutefois, le référendum ayant abouti, son entrée en vigueur dépendra du résultat du vote populaire. D'autre part, à l'ASIP, cette année a été marquée par le passage de témoin à la Direction: Hanspeter Konrad part à la retraite, après avoir dirigé l'association sans accroc et avec beaucoup de doigté pendant 19 ans. Par ailleurs, comme chaque année, l'ASIP s'est concentrée sur les nombreuses tâches liées à la gestion de toutes ses activités.

Au cours de cette année, l'ASIP a étroitement suivi les controverses relatives au blocage des réformes dans la LPP, que ce soit au Conseil national ou au Conseil des États. Grâce à cet engagement permanent devant ou derrière les coulisses de la politique, l'association est parfaitement préparée pour contribuer de façon déterminante à la formation de l'opinion, y compris dans le cadre du prochain référendum concernant la réforme de la LPP.

Il est toutefois à craindre que la campagne de vote ne soit menée de manière très émotionnelle et que le deuxième pilier soit mis à rude épreuve. Mais en même temps, elle offre une chance unique: la prévoyance professionnelle est en substance, comme toute autre assurance, une affaire de confiance, qui repose sur un large débat public, ouvert et transparent, et surtout respectueux des faits. Pour cela, les caisses de pension doivent informer leurs assurés de manière politiquement neutre, mais techniquement correcte. De même qu'il faut une association sectorielle

qui montre les nombreux atouts du deuxième pilier, sans pour autant ignorer les défis les plus urgents.

En dehors de la réforme de la LPP, la loi sur la protection des données (LPD) a suscité de nombreux débats en 2023. Maintes caisses de pension jugent que le régulateur n'a pas trouvé le juste équilibre entre un traitement sûr et ordonné des données sensibles d'une part, et des charges bureaucratiques inutiles d'autre part. L'ASIP a soutenu ses membres en organisant déjà différents séminaires avant l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} septembre 2023 et en mettant à leur disposition des informations détaillées sur son site web.

Une communication de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) sur l'amélioration des prestations fournies par les institutions collectives et communes, conformément à l'art. 46 OPP 2, a provoqué en outre un véritable tollé. L'ASIP a réussi à s'assurer le concours de PK-Netz, d'inter-pension ainsi que de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP). Ensemble, nous avons pu exprimer avec fermeté et soumettre nos préoccupations concernant diverses incohérences.

Une étape importante a été, en outre, franchie en 2023 avec la première application de la norme de reporting ESG. Avec ce rapport exhaustif publié par l'ASIP un an plus tôt, le secteur de la prévoyance voulait documenter de manière uniforme et transparente les progrès réalisés au fil des ans par les caisses de pension en matière d'investissement durable.

Lors de son Assemblée générale, l'ASIP a pris congé de Hanspeter Konrad. Directeur de longue date, il a joué un rôle essentiel dans le domaine de la

prévoyance professionnelle avant de passer le témoin à son successeur, Lukas Müller-Brunner. Dans l'entretien avec les deux protagonistes, vous découvrirez ce que ce changement a signifié pour eux.

Depuis début septembre, la Direction de l'association est désormais entre les mains du nouveau directeur. Comme premières mesures, il a décidé, en accord avec le Comité, de renforcer la communication, d'intensifier la coopération avec les associations et de reconsidérer le programme de manifestations et de formation de l'ASIP. Nous pouvons à cet égard nous reposer sur des traditions éprouvées, mais aussi nous appuyer sur une association stable et saine, et surtout compter sur le précieux soutien des membres de l'ASIP. Nous leur adressons, à tous et à toutes, un grand merci.



Le président
Martin Roth



Le directeur
Lukas Müller-Brunner



Manifestation du 10 janvier pour lancer l'année du jubilé



Passage de témoin à l'ASIP

«Je marche sur les traces d'un grand précurseur»

En cette année du jubilé de l'ASIP, l'ère de Hanspeter Konrad arrivait à son terme. Il a dirigé l'association durant 19 ans, au cours desquels le secteur de la prévoyance a connu un essor fulgurant, mais est aussi devenu plus complexe. Toutefois, fin août, Hanspeter Konrad a pu remettre à son successeur Lukas Müller-Brunner les clés d'une maison bien gérée. Comment le changement de génération a-t-il réussi, qu'est-ce que l'ancien directeur laisse en héritage au nouveau, et où rechargent-ils leurs batteries? Ils vous le révèlent dans cette interview.

Monsieur Konrad, pendant presque deux décennies, vous avez étroitement accompagné et marqué de votre empreinte le paysage des caisses de pension suisse. Quels ont été les développements les plus significatifs pour la branche?

Hanspeter Konrad: La scène sur laquelle nous opérons est devenue plus politique, plus dynamique, médiatique, émotionnelle et, en partie, plus imprévisible. Compte tenu de ces facteurs, le deuxième pilier s'est retrouvé davantage sous les feux de la rampe, ce qui a parfois suscité des réactions irréflechies, notamment en matière de réglementation. Le changement structurel a en outre conduit à des revendications légitimes, notamment dans le domaine de la gouvernance des caisses et de leur contrôle.

«Nous avons réussi à défendre les intérêts de nos membres au moyen de l'autorégulation.»

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur les succès enregistrés au cours de votre mandat, quelles ont été vos plus belles réussites?

Konrad: Nous avons souvent réussi à défendre les intérêts de nos membres au moyen de l'autorégulation. La Charte de l'ASIP ou le reporting ESG sont exemplaires à cet égard. Ces réglementations sont du reste largement acceptées sur le plan politique.

Où avez-vous dû affronter des moulins à vent?

Konrad: Pour les réformes politiques, les choses allaient



toujours très lentement. Trouver des majorités politiques est souvent laborieux et compliqué.

Et en quoi ce mandat vous a-t-il transformé? Qu'est-ce qui, rétrospectivement, vous a le plus impacté?

Konrad: Relever tous les défis qui se posaient n'était pas toujours chose facile. Surtout au niveau politique. Cela demandait toujours plus de tolérance face aux frustrations, notamment lorsque le deuxième pilier a été discrédité par des déclarations erronées. En revanche, les nombreux contacts avec la plupart des

caisses de pension qui remplissent leurs obligations étaient vraiment réjouissants.

Monsieur Müller-Brunner, vous avez pris la relève en tant que directeur de l'ASIP en septembre dernier. Qu'est-ce que l'expérience de Hanspeter Konrad vous a apporté?

Lukas Müller-Brunner: Je marche sur les traces d'un grand précurseur. J'essaie tout d'abord de prendre exemple sur son attitude à l'égard des frustrations qu'il évoque – même si cela ne me réussit pas toujours. Ensuite, l'univers des caisses de pension est marqué par des points de vue et des intérêts qui divergent. Mon prédécesseur semble avoir trouvé un juste équilibre auquel je m'efforce d'arriver.

«Le zèle régulateur fait naître toutes sortes d'idées.»

Regardons maintenant vers l'avenir: quelles seront désormais les priorités thématiques de l'ASIP?

Müller-Brunner: Le zèle régulateur du monde politique fait naître toutes sortes d'idées. Nous devons toujours les interpréter dans la perspective du mandat légal

imparti au deuxième pilier et les évaluer en fonction des objectifs. En outre, compte tenu de l'espérance de vie plus longue, il faudra disposer de moyens financiers plus importants pour les prestations de vieillesse – et ce, non seulement au niveau du deuxième pilier, mais de la politique sociale dans son ensemble. Une lutte pour la répartition se profile déjà, dans laquelle la LPP joue un rôle capital, face à des intérêts différents. Konrad: Le problème de la répartition demandera certainement à l'ASIP de s'investir davantage dans l'arène politique. Autre impératif: il faut simplifier le deuxième pilier et le débureaucratiser.

Comment cela sera-t-il possible avec une politique qui, au lieu de se montrer pragmatique, semble de plus en plus sensible aux sirènes du marketing?

Konrad: Il faut expliquer, encore et toujours. Outre ce travail de longue haleine, un réseau est nécessaire si l'on veut instaurer la confiance en des solutions appropriées.

Müller-Brunner: En dehors du travail politique, il nous faut également renforcer la confiance du grand public à l'égard de la prévoyance professionnelle. Le fait que la prévoyance vieillesse figure régulièrement en tête de liste du baromètre des préoccupations de la population en Suisse devrait nous interpeller. Nous pourrions dissiper facilement ces doutes en présentant les nombreux avantages qu'offrent nos caisses de pension. Proches des assurés, elles leur prodiguent des conseils, notamment en matière d'épargne vieillesse, d'acquisition d'un logement ou en cas d'invalidité.

«Pour la LPD, nous avons dû préparer le terrain.»

Et où faudra-t-il mettre l'accent à l'avenir dans les rapports avec les membres?

Müller-Brunner: Parmi nos membres, on trouve aussi bien de petites institutions de prévoyance autonomes



que des caisses de droit public et de grandes institutions collectives et communes. L'ASIP peut tirer parti de ce caractère hétérogène, en agissant comme catalyseur et en réunissant les connaissances déjà disponibles.

Konrad: Les membres attendent aussi certaines clarifications. Par exemple, pour la loi sur la protection des données, l'ASIP a dû préparer le terrain et expliquer d'abord de nombreux points de manière compréhensible. Puis, grâce à la contribution active des membres, il a été possible d'élaborer des solutions concrètes et réalisables.

«La volonté de s'engager dans l'association est restée très élevée.»

Le système de milice suisse a été quelque peu égratigné ces dernières années. Est-il aujourd'hui plus difficile de convaincre les personnes adéquates à exercer une activité extraprofessionnelle parfois bénévole pour défendre le deuxième pilier?

Konrad: Non, je ne pourrais pas le dire. En tout cas, la volonté des membres de s'engager au sein de

l'association est restée très élevée au cours de toutes ces années.

Müller-Brunner: Moi aussi, je sens un enthousiasme contagieux parmi nos membres, malgré des exigences accrues en termes de contenu ou de calendrier. Le Comité de l'ASIP, qui réunit les principaux acteurs de la prévoyance, en fournit la preuve. Dans l'époque survoltée qui est la nôtre, encore faut-il trouver des personnes prêtes à effectuer un travail de milice. Je reste admiratif devant les tâches extrêmement importantes que de nombreux membres des conseils de fondation des caisses de pension accomplissent loin des lumières des projecteurs.

Pour avoir un impact politique, la collaboration active des membres d'une association est impérative, mais aussi qu'ils fassent bloc quand ils se présentent en public. Arrive-t-il souvent que les membres de l'ASIP soient obligés de faire des concessions?

Müller-Brunner: La prévoyance professionnelle se caractérise par une vaste palette de groupes d'intérêts. Compte tenu de ce contexte fragmenté et des



guerres de tranchée politiciennes, l'ASIP ne peut pas se permettre de s'écarter de son objectif initial – le renforcement du deuxième pilier. Malgré toutes les divergences d'opinion sur certaines questions, nous devons nous concentrer sur les principaux points communs. Pour cela, il est parfois nécessaire d'avaloir des couleuvres.

Konrad: Il est généralement plus facile d'adopter une position commune sur des sujets techniques que sur des questions politiques. Durant mon mandat, la conclusion qui s'imposait toujours était que toutes et tous devons tirer à la même corde.

«Nous n'avons jamais été obligés, comme en politique, de combler la <barrière de rösti>.»

Il peut y avoir aussi différentes opinions d'une région à l'autre...

Konrad: Naturellement, il y a toujours des débats et des sensibilités diverses. Mais nous n'avons jamais été obligés, comme en politique, de combler le «fosse des rösti».

Müller-Brunner: Cette question ne se pose pas pour moi. Quelles que soient les différences – régionales, professionnelles ou politiques –, ce qui compte à mes yeux, c'est que nous nous orientions sur ce qui nous rassemble: nous engager en faveur de la prévoyance professionnelle.

Il ressort clairement de cet entretien que les tâches du directeur de l'ASIP sont enrichissantes, mais parfois exigeantes, voire exténuantes. Comment rechargez-vous les batteries?

Konrad: J'ai toujours réussi à me détendre chez moi, en famille ou avec des hôtes. Mais aussi en me réfugiant dans les montagnes de l'Oberland bernois...

Et comment le nouveau directeur de l'ASIP fait-il baisser la tension?

Müller-Brunner: Comme Hanspeter, j'aime me retrouver dans le cercle familial. Mes enfants parviennent assez rapidement à me déconnecter et à me changer les idées. Je me ressource également en faisant du sport – mais je ne pourrais sans doute en pratiquer qu'irrégulièrement jusqu'à la votation sur la réforme de la LPP.

Ma dernière question ira à Monsieur Konrad. Continuerez-vous de travailler dans le secteur de la prévoyance?

J'ai conservé quelques mandats parce que la gestion des caisses de pension me tient à cœur. Vous me rencontrerez donc encore ici ou là...

Interview: Fredy Greuter

Assemblée générale du 11 mai à l'occasion du 25^e anniversaire de l'ASIP



Priorités en 2023

L'exercice sous revue a été marqué par de multiples activités d'accompagnement politique et de soutien aux membres. Rétrospectivement, deux événements ont retenu l'attention: d'une part, la réforme de la LPP a franchi la barrière au Parlement, après des années de bras de fer; d'autre part, une personnalité marquante a quitté le bureau de l'ASIP.

Lors du **lancement de l'année de prévoyance**, le président Martin Roth a souligné qu'un dialogue ouvert et constructif était essentiel – aussi bien dans le premier que dans le deuxième pilier. Lors de cette manifestation, deux personnalités éminentes du monde politique ont débattu, entre autres, de la réforme de la LPP. La conseillère nationale Ruth Humbel (groupe du centre) et le conseiller national Andri Silberschmidt (groupe libéral-radical) se sont exprimés à propos de la réforme controversée ainsi que des mesures visant à améliorer l'image de la prévoyance professionnelle lors d'une table ronde dirigée par Hanspeter Konrad.

La manifestation s'est terminée par une prestation de la célèbre yodleuse Miss Helvetia, accompagnée d'un musicien. Avec leur musique à la fois traditionnelle et contemporaine, et des chansons interprétées en allemand et en français, ils ont galvanisé les quelque 150 représentants du secteur de la prévoyance.

Le Parlement adopte la réforme de la LPP

Le 17 mars 2023, les Chambres fédérales ont adopté la **réforme de la LPP** (LPP 21) en votations finales. Dans sa première réaction le jour même, le Comité de l'ASIP s'est contenté de prendre acte de l'approbation du Parlement.

Considérant la situation dans une perspective globale du point de vue de la politique de prévoyance,

après avoir consulté ses membres, l'ASIP a finalement salué la décision du Parlement. L'élément déterminant était que les leviers de la LPP soient ajustés de manière à ce qu'ils correspondent mieux à la réalité économique et à l'évolution démographique.

Certes, les paiements compensatoires pour la génération de transition ne vont pas dans le sens où l'entendait l'ASIP. Grâce à une solution partiellement centralisée, il a toutefois été possible de trouver une solution satisfaisante pour leur financement. Les caisses de pension qui ont constitué suffisamment des réserves pour la réforme pourront les utiliser à cet effet. De plus, le projet garantissant globalement le niveau des prestations dans le régime obligatoire de la LPP, il améliore avant tout la couverture des personnes travaillant à temps partiel – une revendication que bon nombre d'entre elles appelaient de leurs vœux depuis longtemps.

En même temps, en acceptant cette réforme de la LPP, l'ASIP s'est engagée à expliquer de manière objective et compréhensible le projet proposé, afin de permettre aux personnes assurées de se former une opinion pondérée et techniquement fondée. Pour cela, l'association a notamment mis en ligne une rubrique de vérification des faits sur son site web.

Un zèle bureaucratique malvenu

Lors de la session de printemps, le Conseil des États a rejeté la **motion** «Des rentes sûres grâce à une gestion maîtrisée des avoirs des caisses de pension», comme l'ASIP l'avait recommandé. Cette motion aurait conduit à de nouvelles lois injustifiées et à une hausse des frais administratifs afférents à la gestion de la fortune et à la gestion des risques. La solution actuelle, qui combine des limites par catégories de placement et des prescriptions en matière de risque,

est efficace. Comparée aux marchés financiers, elle ne génère pas une aussi grande densité de règlements et ses coûts sont nettement moins élevés.

La suppression des limites de placement qui était demandée n'aurait pas automatiquement amélioré le potentiel de rendement des caisses de pension. En effet, même avec les prescriptions actuelles, elles peuvent utiliser tout le spectre de l'univers de placement dans les limites de leur capacité à assumer les risques. De plus, les prescriptions de placement en vigueur se basent sur le principe de prudence et sur des processus décisionnels qui correspondent déjà, dans leur contenu, aux recommandations de la «prudent investor rule».

Protection des données: affluence au séminaire

Au cours de cette session de printemps, malgré l'opposition du Conseil fédéral, le Conseil des États a en outre adopté la **motion** «Protéger l'avenir de la prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e». Avec cette proposition soumise par le conseiller aux États uranais Joseph Dittli (PLR), l'avenir de la prévoyance de la personne assurée doit être garanti en cas de perte d'emploi, volontaire ou non. En septembre, le Conseil national a également adopté cette motion, par 200 voix contre 82 et trois abstentions. Ainsi, le Conseil fédéral a-t-il été chargé d'élaborer une proposition de modification de la loi fédérale sur le libre passage (LFLP).

La nouvelle loi totalement révisée sur la protection des données, qui est entrée en vigueur au 1^{er} septembre, a suscité de nombreuses questions et incertitudes. Le secrétariat de l'ASIP a donc organisé à nouveau un **séminaire** sur sa mise en œuvre, auquel plus de 250 personnes ont participé. Par ailleurs, l'ASIP a expliqué sur son site web les principaux points de la mise en œuvre de façon concise et publié plusieurs circulaires d'information sur la gestion

concrète des questions juridiques relatives à la protection des données.

Adieu et bienvenue à la Direction

Lors de sa 26^e **Assemblée générale**, le 11 mai à Zurich, l'ASIP a pris congé de son directeur de longue date, Hanspeter Konrad, et présenté son successeur, Lukas Müller-Brunner.

Après un petit film sur la vie de Hanspeter Konrad entièrement dédiée à la LPP, un Oscar lui a été décerné pour le remercier de son engagement indéfectible. Dans son allocution d'adieu, le directeur sortant a fait observer que les fondements de la prévoyance vieillesse étaient toujours intacts. Les bouleversements qui ont ébranlé les marchés financiers n'ont pas conduit à des mutations dans la prévoyance professionnelle. Cette dernière doit continuer de se développer, selon Hanspeter Konrad, toutefois pas au prix d'une révolution radicale et dramatique, mais au sens d'une évolution. Et cet engagement sans faille en faveur d'un 2^e pilier solide et libéral est une tâche passionnante, extrêmement exigeante, mais qui en vaut en tout cas la peine.

Dans son discours d'investiture, Lukas Müller-Brunner a souligné l'importance de la prévoyance professionnelle dans le cadre des trois piliers de la prévoyance vieillesse et a déclaré qu'il reprenait la direction de l'association avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie.

Après les affaires statutaires à l'ordre du jour, Stefanie Hafner, Chief People & Culture Officer de NEO-VISO, Matthias Müller, président des Jeunes Libéraux-Radicaux Suisse, et Marc Rüdüsüli, président des Jeunes du Centre, ont échangé leurs vues sur l'avenir de la prévoyance vieillesse dans le cadre d'une table ronde.

Pour les jeunes politiciens et la représentante de NEOVISIO, il y a un besoin urgent d'éclaircissements sur les thèmes de la prévoyance. De nombreuses personnes assurées sont troublées par les reproches à l'emporte-pièce concernant la question de savoir s'ils pourront partir à la retraite dans des conditions financières acceptables. La valeur ajoutée des caisses de pension, par exemple, devrait être mieux expliquée aux jeunes.

La réforme de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS ou AVS 21) ainsi que l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA ayant été acceptés par le peuple et les cantons en 2022, diverses modifications ont été effectuées dans la LAVS et le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS); elles sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024. La récente réforme de l'AVS a eu également un impact dans la prévoyance professionnelle. C'est ainsi que l'âge de référence de 65 ans pour les femmes et les hommes dans l'AVS s'applique également à la prévoyance professionnelle. Les personnes exerçant une activité lucrative peuvent en outre, grâce au paquet de mesures de l'AVS 21, prendre une retraite anticipée à partir de 64 ans dans la prévoyance professionnelle, ajourner leur départ à la retraite jusqu'à l'âge de 70 ans, ou, en cas de retraite partielle, toucher leurs prestations de vieillesse au moins en trois étapes. L'ASIP a expliqué les conséquences pratiques pour les caisses de pension dans sa **circulaire n° 133**.

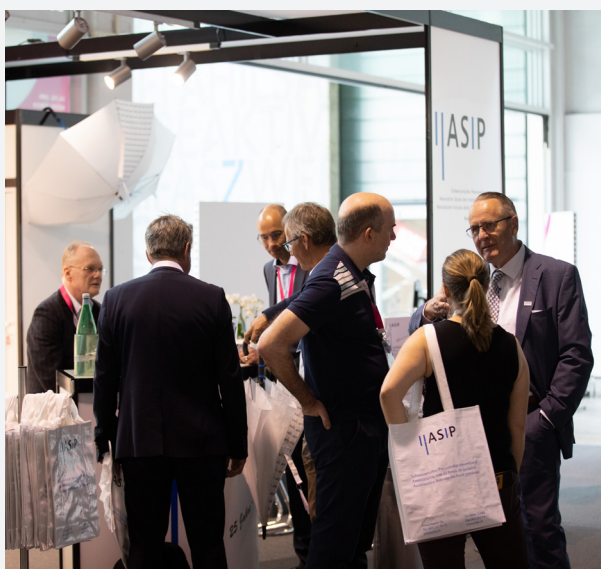
La CHS PP à court d'arguments

Une **communication** de la CHS PP portant sur l'amélioration des prestations des institutions de prévoyance collectives ou communes selon l'art. 46 OPP 2 a provoqué un véritable tollé dans le monde de la prévoyance. Selon l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les dispositions prévues

visent à empêcher ces institutions de prévoyance d'améliorer très rapidement leurs prestations lorsqu'elles réalisent de bons rendements au lieu d'accorder la priorité à la constitution de réserves de fluctuation de valeur nécessaires. Ces institutions s'octroieraient ainsi un avantage concurrentiel en offrant des prestations trop élevées par rapport à leur situation financière. L'ASIP a réussi à s'assurer le concours d'inter-pension, de PK-Netz ainsi que de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP). Ensemble, elles ont exprimé et soumis leurs préoccupations concernant diverses incohérences et exigé le retrait de la communication.



Salon du 2^e pilier les 14 et 15 juin avec stand de l'ASIP et table ronde



Perspectives

L'espérance de vie n'a cessé d'augmenter dans le monde entier depuis environ 1840. Cette évolution qui s'amorce en Europe a commencé par un recul de la mortalité néonatale et infantile. Depuis le début des années 1970, la mortalité a, en outre, fortement régressé dans la tranche d'âge des plus de 60 ans. Selon les spécialistes en gériatrie, cela tient surtout aux énormes progrès accomplis dans la prévention et le traitement des maladies cardio-vasculaires.

«Nous échangeons chaque minute d'espérance de vie gagnée à 100% contre une minute de temps libre supplémentaire.»

L'amélioration de l'espérance de vie est d'autant plus réjouissante qu'en Suisse, les personnes retraitées peuvent profiter pleinement de leur temps libre. Alors qu'au moment de l'introduction de l'AVS, on comptait 44 années d'activité professionnelle contre 13 années en moyenne de perception d'une rente, ce dernier chiffre est passé entretemps à 24 années de perception. Autrement dit, nous échangeons chaque minute d'espérance de vie gagnée à 100% contre une minute de temps libre supplémentaire.

Toutefois, il y a un revers à la médaille: en raison de l'allongement de la durée de perception de la rente de vieillesse – qui correspond en fait à une augmentation de rente –, la prévoyance-vieillesse ne pourra être garantie que si l'on procède à une réforme durable de son refinancement. Et la crise ne fait que s'amplifier: selon les estimations de la Confédération, l'AVS financée par répartition sera dans les chiffres rouges à partir de 2029, malgré le financement additionnel. Si l'on ne réagit pas, d'énormes déficits s'accumuleront jusqu'en 2050, atteignant environ 120 milliards.

La solution la plus évidente et la plus efficace pour garantir la prévoyance vieillesse est une augmentation de l'âge de la retraite, comme en ont décidé 38 États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Quand la Suisse s'engagera-t-elle dans cette voie?

La prévoyance professionnelle collective, financée par capitalisation, est certes mieux armée pour affronter le vieillissement de la société. Mais le deuxième pilier également, qui constitue pour de nombreux Suisses la plus grande part des actifs qu'ils possèdent, doit s'orienter sur un monde du travail qui s'est transformé, avec de nouveaux parcours professionnels, ou sur des besoins individuels en matière de logement et de style de vie. Heureusement, les caisses de pension sont gérées dans le respect du partenariat social et de manière décentralisée, avec des organes de direction dotés d'une bonne formation et parfaitement préparés aux tâches complexes qui les attendent. Assister ses membres de manière fiable dans toutes leurs démarches et promouvoir une prévoyance digne de confiance en Suisse – telle est la mission première de l'ASIP. Nous continuons de compter sur le soutien de nos membres pour mener cette tâche à bien.

La réforme de la LPP restera au cœur du débat politique pour l'ASIP en 2024. Notre association s'engagera en faveur du deuxième pilier avec tout son savoir-faire et son énergie au cours de la campagne de votation et contribuera à former l'opinion en se fondant sur les faits. Dans le cadre de ce travail de sensibilisation et de persuasion, nous lutterons farouchement contre les attaques partisans, voire polémiques – pour que le deuxième pilier reste ce qu'il est: le reflet d'une Suisse moderne libérale, marquée par son sens civique et l'équilibre des intérêts, et un garant important de son bien-être.

Séminaire de l'ASIP

le 26 juin





Journée de formation continue le 27 octobre



Mandats (État au 1^{er} janvier 2024)

L'ASIP est représentée dans les organisations et commissions suivantes:

Commission fédérale de la prévoyance professionnelle

Lukas Müller-Brunner

Commission suisse pour les questions immobilières (CSQI)

Reto Schär

Comité directeur du Fonds de garantie

Christoph Ryter

Patrick Spuhler

Hanspeter Konrad

Forum de prévoyance 2^e pilier

Lukas Müller-Brunner

Commissions d'examen de la Fachschule für Personalvorsorge AG

Daniel Dürr

Pensions Europe

Michael Lauener

European Association of Public Sector Pension Institutions (EAPSPI)

Michael Lauener

Groupe spécialisé international VPS

Michael Lauener

Groupe de travail «Impôts à la source» de la Conférence des administrations fiscales cantonales

Urs Stadelmann

Fondation pour la promotion de l'autoresponsabilité

Hanspeter Konrad

Fondation Plateforme Promotion et Science du 2^e pilier

Lukas Müller-Brunner

Secrétariat (État au 1^{er} janvier 2024)

Dr Lukas Müller-Brunner

Directeur

Dr Michael Lauener

Responsable juridique de l'ASIP

Dr Fredy Greuter

Responsable de la communication

Yves-Marie Hostettler

Représentant Suisse romande

Maria Arrigo Kryenbühl

Responsable de l'administration

L'ASIP

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de quelque 900 caisses de pension. Ses membres représentent environ deux tiers des assurés de la prévoyance professionnelle ainsi qu'une fortune globale d'environ 700 milliards de francs. L'ASIP veille au maintien et au développement d'une prévoyance professionnelle gérée par les partenaires sociaux sur une base libérale et décentralisée. Pour cela, elle mobilise tous les acteurs évoluant dans l'environnement de la prévoyance. Elle s'engage, par ailleurs, pour un système des trois piliers bien équilibré. Les représentants de l'association défendent les intérêts des caisses de pension au sein de différents organes ainsi qu'auprès des milieux politiques et du public.

Sur son site web www.asip.ch, l'association vous informe régulièrement des thèmes d'actualité en matière de politique de prévoyance.